

COMMUNE DE MÉZANGERS



Nouveau site en ligne : www.mezangers.mairie53.fr



BULLETIN MUNICIPAL

N°48 – OCTOBRE 2018

Virades de l'Espoir – Vendredi 21 septembre 2018 (école et MAM)



Les Virades
de l'Espoir

POUR
VAINCRE LA
MUCOVISCIDOSE



Passage du relais vélo contre la mucoviscidose – Samedi 22 septembre 2018





Le mot du Maire



Mézangéennes, Mézangéens,

L'automne est arrivé avec douceur, la rentrée scolaire s'est bien passée pour nos chers bambins. Suite à la dissolution du RPI par le Conseil de St Gemmes le Robert, nous étions dans l'attente de la création d'un deuxième poste sur Mézangers ; c'est chose faite. M. TRICOT est le nouveau directeur et enseignant et Mme PUREN est la nouvelle enseignante. Bonne année scolaire à toutes et tous.

Votre salle des fêtes reprends allure, nous avons depuis le début des travaux pris du retard environ 1 mois et demi, mais tout devrait être terminé aux alentours du 20 octobre, enfin... !

La salle des fêtes date de la fin des années 1970, elle vient de subir un bon coup de rajeunissement espéré par beaucoup d'entre vous depuis de longues années. Un agrandissement a été réalisé afin de permettre un meilleur stockage du mobilier et une meilleure utilisation pour nos associations et pour vous, une mise aux normes globale a été engagée en terme de sécurité, électrique mais aussi la mise en accessibilité PMR.

Cette rénovation de la salle des fêtes et de la mairie fut un très grand chantier engagé par le conseil municipal, nous sommes conscients que ces travaux qui ont démarrés au début de l'année ont pu occasionner certains désagréments, délocalisation de la mairie dans un local plus étroit, modification des lieux de la cantine scolaire, perturbation des différentes activités des associations ...

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension et merci aussi à toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce chantier. Merci aussi à la commune de Neau qui nous a permis de continuer nos activités.

Une inauguration sera programmée et nous serons heureux de vous accueillir dans ces nouveaux locaux qui sont les vôtres.

Au vu du retard, le repas du CCAS prévu le 20 octobre est repoussé au samedi 10 novembre.

Plusieurs dossiers sont aussi en cours, cela concerne : la reprise de concessions dans le cimetière, le changement d'une porte et la modification du portail de l'école.

Au niveau communautaire, plusieurs sujets sont en cours, le PLUI, les bâtiments, l'adressage qui concerne l'arrivée prochaine de la fibre optique.

Le JAVO, création prévue au 1^{er} janvier 2019, remplacera l'actuel syndicat du bassin de la Jouanne, dont notre commune était adhérente et dont le transfert a été effectué à la communauté de commune au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la GEMAPI.

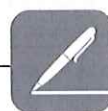
Même avec de faibles moyens, nous pouvons réaliser de grandes choses. Grâce à votre soutien, le conseil municipal est à vos côtés au quotidien et se tient chaque jour à votre écoute. Ensemble construisons l'avenir de Mézangers.

Très cordialement

Votre maire,
Robert GESLOT

SOMMAIRE

Vie municipale	4
Ventes et location par la Commune	7
Extraits des CR des séances du Conseil Municipal	8
Informations pratiques	13
Vie scolaire	18
Vie associative	19
Vie des commerces et entreprises	25
Planning des manifestations	28



VOTRE MAIRIE

Place Lair de la Motte
53600 MÉZANGERS
Tél. : 02 43 90 64 95
Mail : mairie-mezangers@orange.fr
Site internet : www.mezangers.mairie53.fr

HORAIRES

Lundi et jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Mardi et vendredi : 9h-12h30 / 13h30-18h

RDV sur demande

VIE MUNICIPALE

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

Les demandes sont à faire auprès de la Mairie d'EVRON.

ATTENTION, depuis septembre 2018, vous devez prendre RDV au préalable.

Horaires : Du lundi au vendredi 08h30-12h00 ; 13h30-17h30 - le samedi : 09h00 à 12h00

Téléphone : 02 43 01 78 03

PACS – Enregistrement possible en Mairie depuis le 1er novembre 2017

Documents à fournir pour tout enregistrement : convention de PACS(*) – déclaration de PACS(*) – actes de naissance de – 3 mois et pièces d'identité en cours de validité

(*) contactez la Mairie pour obtenir les documents type ou téléchargez les sur [www.service-public.fr / PACS](http://www.service-public.fr/PACS)

Un rendez-vous sera fixé ultérieurement pour officialiser le PACS.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE – JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JCD)

Il est rappelé aux jeunes qui atteignent 16 ans que le recensement citoyen **obligatoire** doit se faire **dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.**

Présentez-vous à la Mairie avec votre carte d'identité, le livret de famille de vos parents et un justificatif de domicile (facture eau, électricité... de moins de 3 mois). Votre représentant légal peut faire cette démarche à votre place.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement**, à présenter pour toute inscription à un examen ou concours, à la conduite accompagnée ou au permis de conduire.

Ce recensement permet ensuite de participer à la journée de défense et citoyenneté.



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE D'UN MINEUR

Depuis le 15 janvier 2017, les parents doivent signer une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs voyageant seuls. Elle prend la forme d'un formulaire (imprimé Cerfa n°15646*01) à remplir et signer par un seul titulaire de l'autorité parentale. Les justificatifs d'identité du jeune et de son représentant légal sont à présenter.

INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE

Vous êtes nouvel habitant à Mézangers, pensez à vous inscrire sur la liste électorale. Vous déménagez, pensez à nous donner votre nouvelle adresse et pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre future commune.

L'inscription est toutefois automatique pour les jeunes de 18 ans.

BALAYAGE DES RUES

Mercredi 5 décembre 2018 - Vieux bourg et lotissements

➤ **La veille, n'oubliez pas de déplacer vos véhicules en stationnement sur la voie publique afin de faciliter l'accès aux bordures et caniveaux.**

NB : si vous souhaitez récupérer les déchets de la balayeuse (graviers...), prenez contact avec l'employé communal Olivier TARLIER / Mairie.

ORDURES MÉNAGÈRES

RAPPEL : les conteneurs semi-enterrés sont installés aux emplacements suivants dans le bourg : parking de la mairie, rue des Coëvrons, et au lieu-dit l'Aubrière.

Un petit guide du tri est disponible à l'accueil de la Mairie : Si je trie, j'ai tout compris.

Pour plus de renseignements : www.ecomotives53.fr

DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont accessibles gratuitement par tous les habitants des Coëvrons.

- Quels déchets ? Encombrants, déchets verts, ferraille, gravats, produits toxiques, déchets spéciaux, cartouches d'imprimante, bois, carton, mobilier ainsi que les équipements électriques et électroniques.
- Un caisson Emmaüs a également été ajouté pour collecter : jouet, vaisselle, livre, petit et gros meuble, matelas, outillage, quincaillerie...

Les dates et horaires des 4 déchetteries des Coëvrons vous sont rappelés ci-dessous.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bais	ZA de l'Aubrière 02 43 69 33 24	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Chammes	Le Bois du Montil 02 43 01 41 21	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Evron	ZI des Maltières 02 43 01 93 66	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Montsûrs	ZA de l'Antinière 02 43 02 60 77	9h - 12h 13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*

* 18h du 1^{er} avril au 30 septembre

5

BIO-SEAUX ET COMPOSTEURS



La distribution de composteur continue dans les Coëvrons !

La CC des Coëvrons met à disposition des habitants du territoire des composteurs moyennant une participation financière de 15 € pour un composteur de 320 L, 20 € pour un composteur de 445L et 30 € pour un composteur de 800 L. Les composteurs sont à retirer à la CC des Coëvrons.

De plus, la distribution de bio-seaux est toujours d'actualité, venez le chercher à la mairie de votre commune. Le bio-seaux vous permet de stocker vos épluchures dans la cuisine avant de les emmener dans votre composteur. Bénéficiez grâce au compostage, d'un engrais 100% naturel en ajoutant vos épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, croûtes de fromage, filtre et marc de café ...



OBJETS TROUVÉS

N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez perdu un objet sur notre commune (Gué de Selle compris) car certains nous sont rapportés (vélos, clés...).

CHATS ERRANTS

N'oubliez pas votre (vos) chat(s) quand vous déménagez !

RAPPEL - DÉJECTIONS CANINES



Les chiens sont de plus en plus nombreux en ville.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Les propriétaires sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déjections.

Il est formellement interdit de laisser les chiens divaguer dans les lotissements afin qu'ils fassent leurs besoins en dehors des maisons.

RAM

Dans le cadre de ses activités, le Ram des Coëvrons propose aux assistantes maternelles et aux familles du territoire la possibilité de participer à des matinées rencontres. Elles permettent aux enfants de 0 à 3 ans de jouer, expérimenter, créer, s'éveiller et grandir tout en rencontrant les autres avec des règles de vie partagées et communes.

A noter, sur notre commune, deux rencontres sont prévues :

Vendredi 23 novembre 2018 – Raconte-tapis au Point Lecture (rue de la Dame Verte) – de 9 h 30 à 11h

Vendredi 21 décembre 2018 – Psychomotricité de 9 h 30 à 11 h à la salle polyvalente

Le calendrier des rencontres dans les autres communes avec les différentes activités du relais est disponible à l'accueil de la mairie.

A noter, les animatrices du RAM sont à la disposition des parents et des assistantes maternelles pour toute information relative au contrat de travail (mensualisation, congés payés...) en les contactant au 02 43 66 32 00 ou en prenant rendez-vous selon leurs disponibilités à Sainte Suzanne, Bais, Montsûrs et Evron.

Plus d'informations : ram@coevrons.fr – www.coevrons.fr – Tél. 02 43 66 32 00

CAMION « LA MINE AUX GOURMANDS »

Depuis janvier 2017, « La Mine aux gourmands » vous propose la vente de galettes, crêpes, paninis frites... sur la place de l'église de 17 h à 20 h, les semaines paires.

Pour plus de renseignements : 06-31-64-28-57 ou la-mine-aux-gourmands@hotmail.com

POUR RAPPEL : CHANGEMENT D'ADRESSE PROVISOIRE POUR LA MAIRIE



Depuis fin mars 2018 et jusqu'à la fin des travaux, la mairie a été transférée dans le local Foyer des Jeunes – 11 rue de la Dame verte, à proximité de l'école.

REPAS DU CCAS

La date retenue est le samedi 10 novembre 2018 à partir de 12 h00.

Les invitations seront distribuées au plus de 65 ans en même temps que ce bulletin.

Si toutefois vous ne receviez pas d'invitation, n'hésitez pas à vous présenter à la Mairie pour vous inscrire.

Rappel des conditions :

- 60 ans : âge minimum pour y participer (prix intégral du repas : 22,50 €)
- Entre 60 et 65 ans : tous les participants paient l'intégralité du repas, à l'exception de ceux dont le conjoint a atteint l'âge requis
- + 65 ans : paiement à hauteur de 7,50 €, le reste pris en charge par le CCAS

VENTES PAR LA COMMUNE

❖ Maison d'habitation au 2, rue de la Dame Verte

Comprenant

- au rez de chaussée (couloir, cuisine, salle à manger, chaufferie),
- au 1^{er} étage (deux chambres, salle de bains, petite pièce)
- au 2^{ème} étage (trois chambres).

Pour une surface habitable d'environ 118 m².

Terrain / jardin avec garage en face de la maison.

Travaux à prévoir.

Prix de vente HT (hors frais de notaire) : 50 000 €

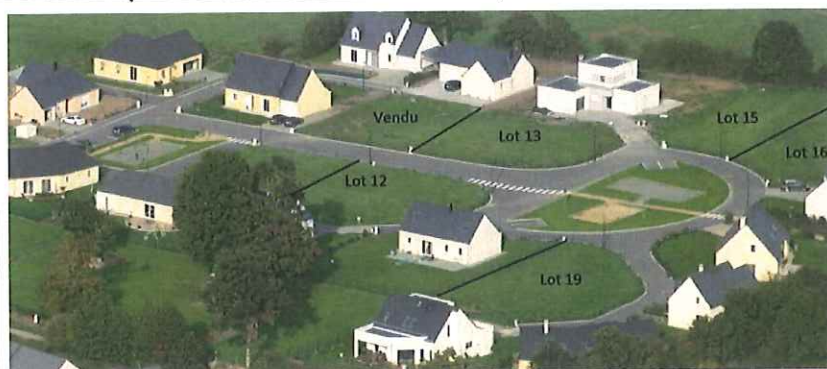


❖ Parcelles de terrain à bâtir, rue du Closeau (Lotissement La Houillère II)

Lotissement de la Houillère II

Rue du Closeau

Lot 12	: 863 m ²	: 30 960 € TTC
Lot 13	: 833 m ²	: 30 060 € TTC
Lot 15	: 1481 m ²	: 53 640 € TTC
(Lot 19 : 946 m ² : 33 840 € TTC)		<i>réservée</i>



7

LOCATION PAR LA COMMUNE

❖ Un appartement situé à proximité de l'école

Au rez-de-chaussée,

- Entrée avec escalier d'accès à l'étage

Et au premier étage

- Hall d'entrée et couloir de distribution
- Cuisine
- Séjour
- Salle d'eau
- W.C.
- 3 chambres

Accès à une partie jardin engazonnée.

Chauffage au fuel



Pour tout renseignement complémentaire, contactez la Mairie.

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

Etaient présents : Robert GESLOT, Jocelyne LAIR de la MOTTE, Virginie PEINTRE-THION, Dominique LESOURD, Pierre RACHET, Sabrina LAUNAY, Gaël THOREAU, Geneviève BLACHERE, Stéphanie PASCAL, Nicole LAUNAY, Jeanine LEBOUVIER

Absents excusés : Myriam EMERY qui avait donné pouvoir à Robert GESLOT
Didier POIRIER

Absents non excusés : Mickaël AUBIN

Secrétaire de séance : Pierre RACHET

Vote des taux d'impôts locaux 2018

Le Conseil municipal DÉLIBÈRE et VOTE les taux d'imposition pour l'année 2018 :

- taxe d'habitation : 11,22 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15,35 %

Vote de la subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant de la subvention qui sera versée au CCAS au titre de l'année 2018 à SEPT CENT EUROS (700 €).

Choix des banques et contrats de prêts – Financement des travaux de la salle des fêtes et mairie

Monsieur le Maire rappelle que les travaux doivent faire l'objet de deux types de financement :

- Un prêt court-terme de 375 000 € pour couvrir la TVA et le montant des subventions à recevoir – prêt à rembourser au plus tard dans 2 ans
- Un prêt long-terme de 135 000 € à choisir sur 10 ou 15 ans

Ainsi, pour le prêt de 135 000 €, le Conseil Municipal a choisi l'offre de La Banque Postale sur 10 ans. Pour le prêt court-terme de 375 000 €, le Conseil Municipal a choisi l'offre du Crédit Mutuel.

Redevance d'occupation du domaine public - ENEDIS

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré AUTORISE le Maire à émettre un titre de 203 € à l'encontre d'ENEDIS pour 2018.

Ecole

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, les élus avaient demandé un nouveau contact avec l'Inspecteur pour la faisabilité d'un RPI concentré ou sa suppression. Le rendez-vous a eu lieu le 28 mars.

L'inspecteur a répondu le 30 mars que la décision émanant du Conseil Municipal était à prendre très vite, d'où une réunion avec des parents d'élèves et les élus le 02 avril. Lors de la réunion du 04 avril avec la municipalité de Sainte Gemmes le Robert, aucun accord n'a été trouvé car la commune de Sainte Gemmes le Robert souhaite une classe sur chaque commune et celle de Mézangers privilégie les 2 classes à Mézangers dans un souci de pérennisation de l'école à long-terme.

Après nouvelle consultation des élus ce jour, 10 élus sur les 11 présents souhaitent un RPI concentré sur Mézangers. Un élu souhaite la dissolution immédiate du RPI. Les 11 présents ont voté la dissolution du RPI uniquement en cas de désaccord avec la commune de Sainte Gemmes le Robert sur la présence des 2 classes à Mézangers et non 1 classe sur chaque commune.

Cimetière

Un avis de constatation des concessions en état d'abandon a été affiché en mairie et au cimetière. Cette constatation aura lieu le vendredi 18 mai 2018 à 14 h 00. Un panneau d'affichage a été posé au cimetière.

Séance du 7 juin 2018

Etaient présents : Robert GESLOT, Jocelyne LAIR de la MOTTE, Virginie PEINTRE-THION, Dominique LESOURD, Pierre RACHET, Sabrina LAUNAY, Gaël THOREAU, Geneviève BLACHERE, Nicole LAUNAY, Jeanine LEBOUVIER

Absents excusés : Didier POIRIER qui avait donné pouvoir à Robert GESLOT
Myriam EMERY qui avait donné pouvoir à Jocelyne LAIR de la MOTTE
Stéphanie PASCAL

Absents non excusés : Mickaël AUBIN

Secrétaire de séance : Gaël THOREAU

Validation du Document unique et plan d'actions 2018

Après l'avis favorable du Comité Technique du 13/03/2018 ;

Afin de répondre à ces obligations, la commune de MEZANGERS accompagnée du service SPAT du CDG 53 a souhaité s'investir dans une démarche de prévention et notamment dans l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1 : de valider le Document Unique 2018 présenté ce jour.

Article 2 : de valider les actions de prévention prévues dans le plan d'action présenté ce jour.

Tarifs des repas de cantine 2018

Le Conseil Municipal d'EVRON a voté le 21 décembre 2017 une augmentation du tarif des repas facturés aux communes environnantes. Nous n'avons pas été informés de cette augmentation mais nous l'avons constaté sur la facturation des repas du 1^{er} trimestre 2018. Ainsi, le tarif du repas est désormais fixé à 3,84 €.

A noter, la commune n'a pas pu répercuter cette hausse pour les mois de janvier à avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE le prix du repas de la cantine à 3.84 € à partir du 1^{er} mai 2018.

Contribution financière – élève de MÉZANGERS scolarisé en CLIS à MONTSURS

Monsieur le Maire expose le courrier reçu du Maire de MONTSURS-SAINT CENERÉ le 23 avril 2018.

En effet, un enfant de notre commune est scolarisé en classe CLIS à l'école publique J. TARDIEU à MONTSURS ; notre commune n'ayant pas de classe de type CLIS (classes pour l'inclusion scolaire) pour l'accueillir. Dans ce cas, la commune de résidence doit obligatoirement participer aux dépenses de fonctionnement de l'école d'accueil.

Le coût moyen par élève en école élémentaire au cours de l'année scolaire 2016-2017, calculé par la commune de MONTSURS-SAINT CENERÉ, s'établit à 394,23 €. Monsieur le Maire PROPOSE de valider ce montant pour l'année 2017/2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE de valider la somme de 394.23.

Avenant au contrat de balayage des rues – LPS Balayage

Monsieur le Maire présente l'avenant demandé à LPS Balayage pour ajouter le balayage du Chemin de Queugeray et la suppression de la route de NEAU, à compter du 1^{er} avril 2018. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'avenant proposé par LPS Balayage.

Convention de collecte et de traitement des déchets professionnels (2018-2021)

Monsieur le Maire explique que la convention précédente d'une durée de 4 ans est arrivée à échéance le 31 décembre 2017. Il y a lieu de la renouveler. La Communauté de communes nous a proposé le renouvellement pour 4 ans avec le maintien de la redevance spéciale à 34,60 € le m³. Toutefois, nous avons demandé à revoir le volume des déchets pour la salle des fêtes et l'école ; d'où une baisse de 17,12 m3 annuels, soit une économie annuelle de 592,35 € pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la convention proposée par la 3C et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Avis et remarques sur le projet du SCoT des Coëvrons

Le Conseil communautaire, lors de la séance du 5 mars 2018, a arrêté le projet de SCoT et a dressé le bilan de la concertation réalisée pour sa rédaction. Ainsi, le conseil municipal est invité à prononcer son avis sur le projet SCoT. Ce projet sera ensuite présenté aux habitants des Coëvrons dans le cadre d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable au projet du SCoT des Coëvrons.

Modification des statuts de Territoire d'énergie Mayenne (TE53) – ex. SDEGM

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification des statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la modification des statuts de TE53

Fibre optique / Adressage

Une réunion de travail est prévue jeudi 14 juin 2018 à 17 h à la 3C pour comprendre la méthode de nommage des routes et de numérotation des lieux-dits. La présence de plusieurs élus est indispensable.

Séance du 12 juillet 2018

Etaient présents : Robert GESLOT, Jocelyne LAIR de la MOTTE, Virginie PEINTRE-THION, Dominique LESOURD, Pierre RACHET, Sabrina LAUNAY, Geneviève BLACHERE, Stéphanie PASCAL, Jeanine LEBOUVIER

Absents excusés : Gaël THOREAU qui avait donné pouvoir à Sabrina LAUNAY
Didier POIRIER qui avait donné pouvoir à Jocelyne LAIR de la MOTTE
Myriam EMERY qui avait donné pouvoir à Virginie PEINTRE-THION
Mickaël AUBIN qui avait donné pouvoir à Robert GESLOT

Absents non excusés : Nicole LAUNAY

Secrétaire de séance : Geneviève BLACHÈRE

Enquête publique – Construction et exploitation d'une unité de méthanisation à SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

La SARL CENTRALE BIOGAZ DES COEVRONS, dont le siège social est situé à SAINT GRÉGOIRE (35) a présenté une demande d'exploitation d'une unité de méthanisation, au lieu-dit La Prise du Haut sur la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes, afin de valoriser des déchets et co-produits organiques d'entreprises agro-alimentaires, des effluents d'élevages et des co-produits agricoles, ainsi que des biodéchets d'établissements collectifs ou déchets verts du secteur géographique concerné. L'épandage est envisagé sur différentes communes des Coëvrons dont notre commune.

Ainsi, une enquête publique est ouverte du 10 juillet au 10 août 2018. L'affichage a été réalisé en mairie depuis le 18 juin 2018.

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, EMET un avis FAVORABLE.

Modification des attributions de compensation prévisionnelle et rapport de la CLECT du 26 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la 3C a approuvé la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2018 suite au rapport de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) du 26 avril 2018. Cette modification est intervenue du fait du transfert de la compétence GEMAPI à la 3C au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, il était prévu 39 544 € de compensation pour notre commune. Ce montant est désormais de 37 804 € pour l'année 2018.

Les élus constatent tout de même qu'il est regrettable de perdre à nouveau 1 740 € de compensation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis FAVORABLE.

Travaux au cimetière

Lors des procédures de reprise de concessions perpétuelles ou temporaires en état d'abandon, il avait été prévu l'enlèvement de concessions par arrêtés 99-27 du 26 octobre 1999 et 24-2004 du 15 octobre 2004. Or, l'ensemble des concessions concernées par ces arrêtés n'ont pas été enlevées. Il a donc été prévu au budget de cette année de les faire enlever.

Dominique LESOURD a donc été chargé de réaliser des devis. Il a été confronté à la difficulté d'obtenir le déplacement des entreprises du fait de leur charge de travail et à l'absence de certaines lors des rendez-vous.

Ainsi et malgré divers relances, nous n'avons que le devis de l'entreprise ATELIER MAYENNAIS DE MARBRERIE à présenter. Il comprend la reprise de 19 concessions pour un total de 2 850 € TTC.

Dominique LESOURD propose de valider ce devis pour ne pas retarder les travaux prévus avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise ATELIER MAYENNAIS DE MARBRERIE pour un montant maximum de 2 850 €.

Changement d'une porte à l'école

Monsieur le Maire rappelle que la porte de secours dans l'entrée de l'école est en mauvais état et dans le cadre du point sécurité réalisé lors du document unique, il avait soulevé qu'elle ne s'ouvre pas dans le bon sens (vers l'intérieur). Son remplacement avait été prévu dans le budget de cette année.

Pour la sécurité de tous et une meilleure isolation thermique, 2 entreprises ont été consultées pour la réalisation de devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE que la porte à changer devra être en Aluminium et de ne pas valider ces devis, considérant qu'ils sont trop chers

Acquisition de nouveau mobilier pour la salle des fêtes

Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, un budget de 9 000 € avait été alloué au renouvellement des tables et l'acquisition de chaises. Ainsi, plusieurs devis ont été réalisés pour le même type de matériel (40 tables polyéthylène et 100 chaises avec dossier et assise en tissu comme celles que nous avons actuellement + chariots de transport) :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise COMAT & VALCO pour un montant de 8 714,40 € TTC.

Loyer du logement communal 8 rue de la Dame Verte

Monsieur le Maire expose que l'actuelle locataire du logement susvisé, a donné son préavis pour le 20 août 2018. Le loyer mensuel actuel est de 404 € hors charges, sachant que les fenêtres et la porte d'entrée ont été changées courant 2017.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

FIXE le loyer du logement du commerce à 405 € par mois, hors charges

Tarifs de la garderie

Monsieur le Maire expose les nouveaux horaires de l'école qui ont été validés par les services de la DASEN de la Mayenne : Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi – 08h30/12h00 et 13h30/16h00. Le RPI n'existant plus, il n'y aura donc plus de transport scolaire. Ainsi, il y a donc lieu de modifier les tarifs actuels de garderie communale.

	Horaires Arrivée ou Départ des enfants à MÉZANGERS	Tarifs de la commune de MÉZANGERS
matin	Entre 7 h 30 et 8 h	0,40 €
	Entre 8 h et 8 h 20	gratuité
soir	Entre 16 h et 16 h 30	gratuité
	Entre 16 h 30 et 18 h 30	0,40 € la demi-heure
	Après 18 h 30	5,80 €
	Forfait annuel fréquentation exceptionnelle (cantine/garderie)	15,00 €

Toute période commencée est due.

RAPPEL :

Le décret n°2017-509 du 7 avril 2017 modifie désormais le seuil de mise en recouvrement : « *Le seuil prévu à l'article L.1611-5 est fixé à 15 euros* ».

Ainsi, le montant minimum de facturation de cantine / garderie est désormais fixé à 15 €. Les factures mensuelles qui n'attendraient pas ce montant seront reportées le ou les mois suivants ; tout en sachant qu'un arrêt de la facturation est effectué à la fin de chaque année scolaire et que l'ensemble des prestations doivent être facturées à cette date.

En cas de fréquentation exceptionnelle de la cantine et de la garderie ne permettant pas d'atteindre 15 €, le forfait annuel Fréquentation exceptionnelle sera désormais de 15 € pour atteindre le seuil légal de mise en recouvrement et clôturer la facturation de l'année scolaire (en juillet).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la modification de la grille des tarifs de garderie.

Travaux de création d'une rampe d'accès handicapé à l'école

Monsieur le Maire expose que les marches d'accès à la classe maternelle sont en mauvais état et que ce danger a aussi été abordé pour la sécurité du personnel dans le document unique.

La suppression des marches par la création d'une rampe d'accès à 7 % de pente avec un garde-corps à 2 hauteurs (enfants et adultes) est préconisée pour la sécurité de tous. Ces travaux assez urgents seraient à réaliser pendant les vacances scolaires de novembre 2018. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise LAPIERRE pour un montant de 1 260,00 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de faire réaliser un devis pour les garde-corps.

Création d'un arrêt de car à la Bézillardière

La Direction des Transports et Mobilités de la Région Pays de la Loire a émis un avis favorable à cet arrêt. Un accord a également été donné par M. GESLOT à la demande préalable de la Région.

PLUi

Les élus ont validé l'orientation suivante : zone constructible côté cimetière plutôt que côté rue du Moulin. En effet, le PLUi impose une taille de zone à construire et le nombre de logements à construire.

Séance du 20 septembre 2018

Etaient présents : Jocelyne LAIR de la MOTTE, Virginie PEINTRE-THION, Dominique LESOURD, Pierre RACHET, Sabrina LAUNAY, Geneviève BLACHERE, Stéphanie PASCAL, Nicole LAUNAY, Jeanine LEBOUVIER

Absents non excusés : Mickaël AUBIN, Gaël THOREAU, Didier POIRIER, Myriam EMERY

Secrétaire de séance : Stéphanie PASCAL

Adoption du rapport de la CLECT du 26 avril 2018

Comme beaucoup d'autres communes, nous avons reçu un courrier du contrôle de légalité demandant le retrait de la délibération relative à l'approbation du rapport de la CLECT et à la modification des attributions de compensation, le conseil municipal ne devant pas approuver le rapport de la CLECT et valider la modification des attributions de compensation dans une même délibération.

Monsieur le Maire précise que l'avis du conseil municipal est attendu sur ce rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIRE la délibération 2018-031 du 12 juillet 2018

APPROUVE le montant des charges transférées et le rapport de la CLECT en date du 26 avril 2018.

EMET un avis FAVORABLE.

Validation de la modification des attributions de compensation prévisionnelle 2018

Le Conseil Communautaire de la 3C a approuvé la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2018 suite au rapport de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) du 26 avril 2018. Cette modification est intervenue du fait du transfert de la compétence GEMAPI à la 3C au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, il était prévu 39 544 € de compensation pour notre commune. Ce montant est désormais de 37 804 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis FAVORABLE à la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2018.

Avis sur le projet de périmètre du syndicat mixte « SBEMS », syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe

La Préfecture nous a fait parvenir l'arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2018 portant le projet de périmètre du syndicat mixte « SBEMS ».

En effet, les syndicats de bassin actuels :

- Syndicat de bassin de la Taude
- Syndicat de bassin de l'Erve
- Syndicat de bassin de la Vaige
- Syndicat de bassin de l'Erve et du Treulon

ont vocation à transférer leurs services à ce futur syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe, entraînant de plein droit leur dissolution.

Dans un souci de sécurité juridique, le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet. A défaut de délibération dans les 3 mois à compter de la notification de l'arrêté, son avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis FAVORABLE.

Avis sur le projet de périmètre du syndicat mixte fermé des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ovette dénommé JAVO et les statuts du nouveau syndicat

La Préfecture nous a fait parvenir l'arrêté inter-préfectoral du 27 juillet 2018 portant le projet de périmètre du syndicat mixte « JAVO » et les statuts du nouveau syndicat.

En effet, les syndicats de bassin actuels :

- Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière le Vicoin
- Syndicat de bassin de l'Ovette
- Syndicat de bassin de la Jouanne

ont vocation à transférer leurs services à ce futur syndicat JAVO, entraînant de plein droit leur dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis FAVORABLE.

Avis sur la création des deux syndicats mixtes « fermés » JAVO et SBEMS pour l'exercice de la compétence GEMA-PI et l'adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrons à ces deux nouvelles structures

Par délibération en date des 28 mai et 8 juillet 2018, la Communauté de Communes des Coëvrons s'est portée volontaire pour introduire les primo-délibérations portant création des syndicats mixtes « fermés » pour l'exercice de la compétence GEMA-PI sur les unités hydrographiques ci-après :

- Bassins versants de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ovette et des affluents de la Mayenne compris dans l'emprise territoriale de la Communauté d'Agglomération de Laval
- Bassins versant de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parcé et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis FAVORABLE à la création des deux syndicats mixtes fermés JAVO et SBEMS et à l'adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrons à ces deux nouveaux syndicats.

Changement d'une porte à l'école

Monsieur le Maire rappelle que les devis présentés lors de la dernière réunion n'ont pas été validés. Les élus avaient décidé que la porte devait être en aluminium mais considérant les devis trop chers, ils avaient chargé Monsieur le Maire de renégocier les devis existants et/ou solliciter d'autres prestataires. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise NOVALU

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour le changement de cette porte avant la fin de l'année.

Indemnité pour le gardiennage de l'église

Monsieur le Maire donne lecture de la note d'information n°611 du 27 février 2018 du Ministère de l'Intérieur, relative au montant maximum des indemnités de gardiennage des églises communales.

Ainsi, en ce qui concerne un gardien résidant dans la commune, le plafond annuel indemnitaire est fixé à 479,86 € pour l'année 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de valider l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2018 à 479,86 €.

Dissolution du CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus mais qu'il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1.500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE. Monsieur le Maire précise que le CCAS organisant et finançant principalement le repas des anciens ; ce repas habituel perdurera mais sera à l'avenir organisé et financé par la commune en 2019. Les élus regrettent que le rôle du CCAS ait été réduit à l'organisation et le financement du repas des anciens car son rôle d'action sociale de proximité a disparu au profit des actions sociales des associations, assistantes sociales, des structures intercommunales, départementales... Ils sont conscients que le rôle actuel de notre CCAS n'avait plus d'utilité sociale et valident donc cette dissolution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018,

CHARGE M. le Maire d'informer les membres du CCAS par courrier, DIT que le conseil municipal exercera directement cette compétence et que le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des numéros d'urgence



Pharmacie de garde



ou www.3237.fr

Pour joindre le médecin de garde : 02 43 64 33 00

Pour joindre le dentiste de garde : 02 43 49 16 10

HOPITAUX ET CENTRES D'URGENCE

- Hôpital de Laval : 02.43.66.50.00
- Hôpital de Mayenne : 02.43.08.73.00
- Centre Anti-Poison d'Angers : 02.41.48.21.21
- Centre Anti-Poison de Rennes : 02.99.59.22.22

GENDARMERIE NATIONALE

- Gendarmerie nationale à Evron 02.43.01.60.13

13



Recyclage des cartouches d'impression vides – Collecteur disponible dans le hall d'entrée de la Mairie

Soyons éco-solidaire : 1 cartouche = 1 don à l'association Enfance et Partage



Cette plaquette a été réalisée par le Conseil de Développement des Coëvrons.

Cette structure rassemble des citoyens volontaires, domiciliés sur le territoire des Coëvrons.

Lieu d'informations, de contributions, d'avis, de débats et d'émergence de réflexions nouvelles, le Conseil de Développement offre la possibilité aux habitants de s'impliquer dans les projets locaux.

Plus d'informations : 02 43 66 32 00
conseildedeveloppement@coevrons.fr
www.coevrons.fr

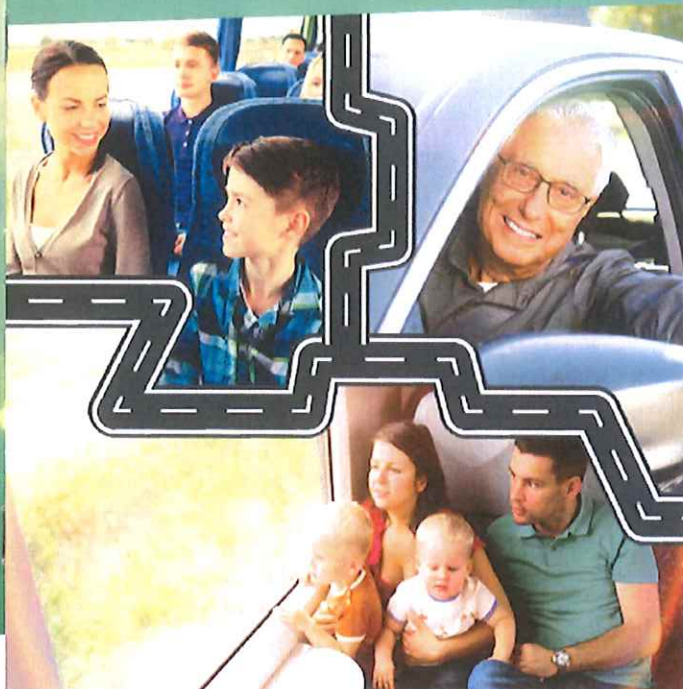
Si vous constatez un changement, n'hésitez pas à nous en faire part.



Ne pas jeter sur la voie publique

SE DÉPLACER DANS LES COËVRONS

Tout savoir sur la mobilité



Édition mai 2018



Transports collectifs

Régulier : Le réseau interurbain Pégase

Trois lignes régulières quotidiennes de circulation en période scolaire.

Du lundi au vendredi :

- Ligne 3 : Sainte-Suzanne-et-Chammes - Volges - Laval
- Ligne 12 : Evron - Jubloins - Mayenne
- Ligne 13 : Saint-Pierre-des-Nids - Bais - Mayenne - Laval



Tous publics / Sans réservation



2€ l'unité / Achat du titre de transport à bord



02 43 66 69 52 (9h-12h et 13h30-17h du lundi au vendredi)



transportmayenne.paysdelaloire.fr

À la demande : Le Petit Pégase

- Trois lignes de circulation du lundi au samedi, avec arrêts et horaires précis :

- Ligne 3 : Sainte-Suzanne-et-Chammes - Volges - Laval
- Ligne 12 : Evron - Jubloins - Mayenne
- Ligne 13 : Saint-Pierre-des-Nids - Bais - Mayenne - Laval

- La desserte zonale : déplacement à la demande d'un point d'arrêt proche de chez vous à un autre dans les limites de la Communauté de communes des Coëvrons.

- Mardi de 9h à 12h30 et de 13h à 18h30
- Mercredi et vendredi de 13h à 19h30

- Le Petit Pégase spécial « jour de marché », spécifiquement le jeudi matin :

- Ligne 130 : Sainte-Suzanne-et-Chammes - Evron (départ 8h55 / retour 12h05)
- Ligne 140 : Torcé - Viviers - Evron (départ 9h05 / retour 12h05)



Tous publics



2 € l'unité



Réservation obligatoire dans les 15 jours qui précèdent le déplacement et :



• au plus tard la veille avant 14h pour un voyage de mardi au samedi



• au plus tard le vendredi avant 14h pour un voyage les dimanches et jours de



vacances (réservation enregistrée le samedi)



au 0 806 800 053 (du lundi au vendredi : 9h-12h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h - service gratuit)



ou par mail info@pegase53.fr



transportmayenne.paysdelaloire.fr

Le mini-bus d'Évron

Transport à la demande dans la commune d'Évron et au centre commercial des Coëvrons (Châtres-la-Forêt) :

- Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Vendredi de 9h à 12h



Pour les personnes à mobilité réduite (de façon permanente ou temporaire)



Gratuit



Inscription préalable au 06 76 73 64 94



evron.fr, rubrique déplacements

Le train

Quatre gares sont recensées dans les Coëvrons :
Évron, Montsûrs-Saint-Cénére, Neau et Votrô

Une ligne régulière TER (entre 10 et 15 trains par jour) :

- Ligne 22 : Le Mans - Evron - Laval - Rennes

Horaires d'ouverture du guichet de la gare d'Évron :

- Du lundi au vendredi de 9h15 à 13h15 et de 14h15 à 17h15
- Fermé le samedi, dimanche et les jours fériés



evron.fr, rubrique déplacements

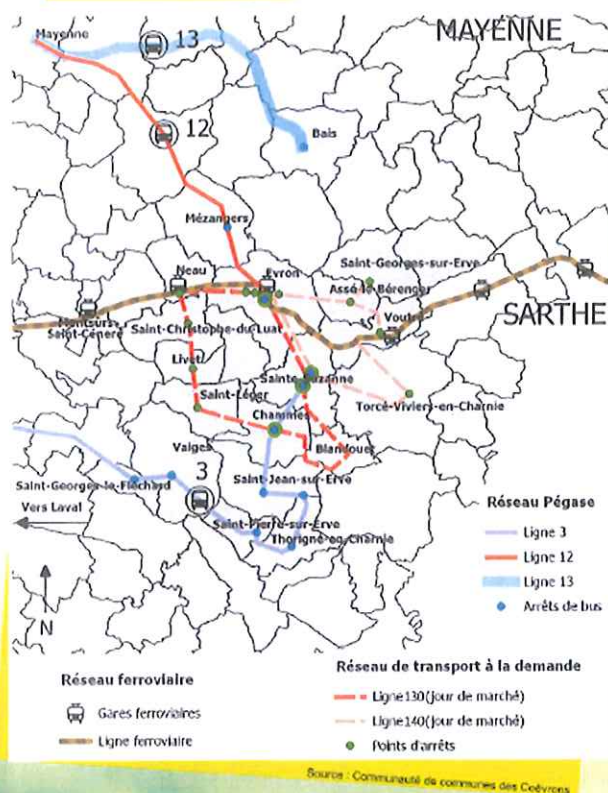
Destinéo : Région des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire propose, à travers la plateforme Destinéo, une source d'information unique sur l'offre de transport en commun et notamment les correspondances entre trains, bus et cars dans toute la région.



www.destineo.fr

Carte des transports en commun



Autres solutions de transport

Le covoiturage

Trois aires de covoiturage existent dans les Coëvrons :

- > À Montsûrs-Saint-Cénére, place de l'Assemblée
- > À Voiges, rue Robert Glétron
- > À Sainte-Suzanne-et-Chommes, rue du Camp des Anglais

lamayenne.fr, rubrique à votre service > covoiturage

Le vélo

L'Office de Tourisme des Coëvrons met à disposition des vélos (VTC et vélos à assistance électrique).

- Tous publics
- Location de vélo à la demi-journée à partir de 7€
- Location de vélo à la journée à partir de 10€
- Les points de location :
 - Bureau d'information de Sainte-Suzanne (1 rue Jean Bueil) 02 43 01 43 60
 - Bureau d'information d'Évron (4 place de la Basilique) 02 43 01 63 75
- coevrons-tourisme.com, rubrique à voir, à faire

Mise à disposition de véhicules / Association Copainville (Mayenne)

Prêt de voiture, scooter ou vélo pour effectuer des démarches sociales ou professionnelles.

- Bénéficiaires de minima sociaux et personnes en insertion
- Voiture : 5€/jour - Scooter : 2,50€/jour - Vélo : 0,50€/jour - Vélo à assistance électrique : 1,50€/jour - dépôt de garantie à prévoir
- S'adresser à son référent social ou professionnel

Accompagnement véhiculé hors domicile / Rés'o'Ap

Accompagnement véhiculé dans les déplacements du quotidien par des bénévoles de l'association.

- Tous publics
- 02 43 39 44 49 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h)
- contact@resoap.fr

Autres

Les compagnies de taxi présentes sur le territoire des Coëvrons :

- > Ambulance E&P Morin à Evron : 02 43 01 32 98
- > A.C.E Taxi à Evron : 02 43 01 73 25
- > Taxi Farouault à Voiges : 02 43 90 23 80 / 06 62 43 48 85
- > Ambulances et Taxis Wagner à Montsûrs : 02 43 02 22 83
- > Angelino Taxi des Coëvrons à Neau : 06 12 81 34 45
- > Ambulances et Taxis Lamy à Sainte-Suzanne : 02 43 01 40 01
- > Ambulances Baldicéennes SARL à Bois : 02 43 37 08 37

Les services de covoiturage :

- > Blablacar : www.blablacar.com
- > IDVroom : www.idvroom.com
- > Roulez malin : www.roulezmalin.com

Les services de locations de voitures entre particuliers, via Internet et les applications mobiles :

- > Drivy : www.drivy.com
- > Out Car : www.outcar.fr

Les services de convoyage, location de voitures ou d'utilitaires en aller simple, à des prix avantageux :

- > Driveme : www.driveme.com
- > LuckyLoc : www.luckyloc.com

Bons plans

Atelier Biclou / Centre social Le Trait d'Union (Évron)

Ateliers de réparation de vélos, encadrés par une équipe de bénévoles.

- Tous publics
- 02 43 01 63 22
- evron.fr, rubrique Culture, sport et loisirs > Le Trait d'Union

Soutien au passage du Code de la route / Association La Come d'Abondance des Coëvrons (Évron)

Tous les mercredis, de 14h à 16h, en complément d'un passage du code en auto-école.

- À partir de 18 ans
- Gratuit, après adhésion à l'association (2€)
- 02 43 01 79 51

Atelier Garage Solidaire / Association Copainville (Mayenne)

Entretien et réparation de véhicules (mécanique et/ou carrosserie) et vente de véhicules d'occasion.

- Bénéficiaires de minima sociaux (justificatifs demandés) habitant sur tout le département de la Mayenne
- Cotisation de 4€ demandée pour toute nouvelle inscription
- 02 43 30 45 05
- garage-copainville@wanadoo.fr

La fibre optique arrive sur votre commune : L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement !

Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

Qui doit élaguer ?

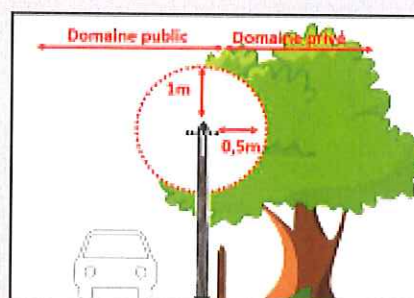
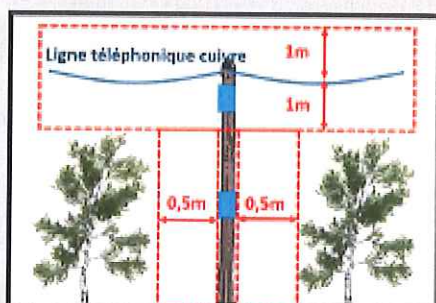
La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par Mayenne Fibre) peut procéder à l'élagage des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques.

Qui doit élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



Où se renseigner ?

- Pour savoir si votre terrain est concerné : contactez votre mairie
- Pour plus d'information sur le déploiement de la fibre, rendez vous sur le site de Mayenne Fibre <http://www.mayenne-fibre.fr>
- Pour bénéficier de conseils ou d'une expertise : uipl.elagage53@orange.com
- Si vous craignez d'endommager les câbles téléphoniques lors de l'élagage : contactez l'Accueil Technique Direction Orange Ouest (mail : gat.oo@orange.com)



MEMO B CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
 Assistance et prévention du risque numérique

SÉCURITÉ DES APPAREILS MOBILES

- 1 Mettez en place les codes d'accès
- 2 Chiffrez les données de l'appareil
- 3 Appliquez les mises à jour de sécurité
- 4 Faites des sauvegardes
- 5 Utilisez une solution de sécurité contre les virus
- 6 N'installez des applications que depuis des sites officiels
- 7 Contrôlez les autorisations de vos applications
- 8 Ne laissez pas votre appareil sans surveillance
- 9 Évitez les réseaux Wi-Fi publics ou inconnus
- 10 Ne stockez pas d'informations sensibles sans protection

10 règles pour sécuriser son appareil mobile

MEMO 1 CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
 Assistance et prévention du risque numérique

L'HAMEÇONNAGE (phishing)

VOLEUR DE DONNÉES PERSONNELLES

Technique : Leurre envoyé via un faux message, SMS ou appel téléphonique de banques, de réseaux sociaux, d'opérateurs, de fournisseurs d'énergie, d'e-commerce...

But : Voler des informations personnelles ou professionnelles (comptes, mots de passe, données bancaires...) pour en faire un usage frauduleux

CYBERCRIMINEL

Comment éviter de se faire hameçonner ?

- Ne communiquez jamais d'informations sensibles par messagerie ou téléphone
- Ne cliquez jamais sur un lien douteux
- Vérifiez l'adresse du site dans votre navigateur
- Confirmez avec l'organisme concerné
- Vérifiez votre dernière connexion
- Utilisez des mots de passe différents et complexes
- Activez la double authentification

CONTACTS UTILES

- Signal-spam.fr
- Phishing-initiative.fr
- [Info-Escroqueries](http://Info-Escroqueries.fr)
- 0 805 805 817 (gratuit)

VICTIME

SI VOUS AVEZ MALENCOREUSEMENT COMMUNIQUÉ VOS DONNÉES PERSONNELLES, VOUS DEVEZ :

- Faire opposition immédiatement (en cas d'arnaque bancaire)
- Déposer plainte
- Changer vos mots de passe

MEMO C CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
 Assistance et prévention du risque numérique

SÉCURITÉ DES USAGES PRO-PERSONNELS

- 1 Utilisez des mots de passe différents pour les services professionnels et personnels
- 2 Distinguez les messageries professionnelles et personnelles
- 3 Ayez une utilisation raisonnable d'Internet
- 4 Maîtrisez vos réseaux sociaux
- 5 Ne stockez pas vos données personnelles et professionnelles sur le même compte cloud
- 6 Faites les mises à jour de sécurité de vos équipements
- 7 Utilisez une solution de sécurité contre les virus
- 8 N'installez des applications que depuis des sites officiels
- 9 Méfiez-vous des supports USB
- 10 Évitez les réseaux Wi-Fi publics ou inconnus

10 règles pour sécuriser ses usages pro et perso

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
 Assistance et prévention du risque numérique

DISPOSITIF NATIONAL D'ASSISTANCE AUX VICTIMES D'ACTES DE CYBERMALVEILLANCE

Missions :
 Assistance aux victimes
 Information et sensibilisation
 Observation du risque numérique

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :
www.cybermalveillance.gouv.fr

f t in

PRÉMIER MINISTRE

avec **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

VIE SCOLAIRE

Ecole de Mézangers

Les horaires

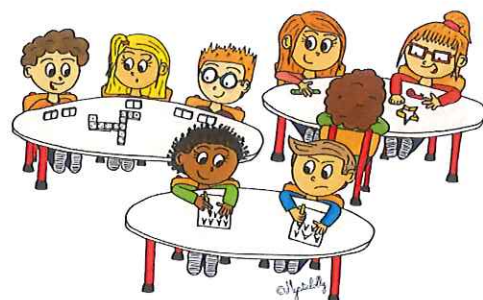
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h00.

Mme Sarah PUREN : Nouvelle enseignante sur l'école de Mézangers en charge de la classe PS-MS-GS-CP.

Titulaire première année, 24 ans, Stagiaire l'année passée à l'école Pierre et Marie Curie à Mayenne en CE1-Ce2.

M. Kévin TRICOT : Nouveau enseignant et directeur sur l'école de Mézangers en charge de la classe CE1-CE2-CM1-CM2

Titulaire première année, 25 ans, Stagiaire l'année passée à l'école Germain Tillion à Laval en CE2.



Projet d'école 2018-2022 : Ouvrir l'école aux parents en mettant en avant la coéducation.

Projets locaux : Patois mayennais, découverte de Mézangers (ses endroits culturels et historiques), Gué de Selle

Contact Ecole :

M. Kévin TRICOT - Directeur de l'école de Mézangers
« Les P'tites Mézanges » - 13 Rue de la Dame Verte - 53600 Mézangers –
Tél : 02.43.90.65.72 - Mail : ce.0530331X@ac-nantes.fr

Association des parents d'élèves de l'école de Mézangers

Suite à la dissolution du RPI, l'APE fait sa rentrée avec un nouveau bureau qui sera composé lors de l'Assemblée Générale du **2 octobre prochain**.

L'APE permet de financer des projets éducatifs et de créer du lien entre les parents d'élèves.

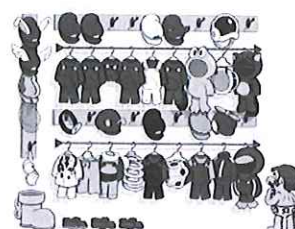
L'année dernière, nous avons organisé une bourse aux jouets, la vente de sapins, de calendriers, de saucissons, de pizzas, un marché de Noël, la fête de l'école.

L'année scolaire 2017-2018 ne fut pas axée sur les recettes mais sur le fait de créer du lien entre les familles et de faire plaisir aux enfants et à leurs parents. Nous avons donc financé :

- un appareil photo pour l'école
- l'intervention d'une conteuse à l'école
- une place à un spectacle au pôle culturel des Coëvrons pour chaque élève et un de ses parents.
- Le spectacle d'un magicien à la fête de l'école
- Un bon d'achat de 30 € pour chaque élève à Jeux Bouquine

Dates à retenir

- Bourse aux jouets et aux vêtements le dimanche 18 novembre 2018
- Marché de Noël le vendredi 7 décembre 2018
- Fête de l'école le dimanche 30 juin 2019



Contact : Elodie Schuller - Tel : 06 08 81 14 88 - Mail : ape.ecoledemezangers@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Gym - Détente Mézangéenne



L'association Gym Détente a repris les cours le mercredi 5 Septembre de 20h00 à 21h00 avec Sophie AYCARD, professeur de gym.

Pour le début de saison, les cours se déroulent dans la salle de motricité, près de l'école de Neau, en attendant la fin des travaux de la salle des fêtes Sylvain Manson de Mézangers. Retour prévu dans la salle de Mézangers après les vacances de la toussaint.

Les cours se déroulent sur 1h, par un échauffement, renforcements musculaires, étirements puis relaxation.
Matériel utilisé : Altères, élastiques, cours en binôme, manche à balai...

Les personnes intéressées peuvent toujours s'inscrire et nous rejoindre.
La cotisation est de 43€ pour toute la saison (de Septembre à Juin).
Pas de cours pendant les vacances scolaires

Composition du bureau : Jeannine LEBOUVIER : Présidente
Patricia FOUQUET : Trésorière
Virginie PEINTRE-THION : Secrétaire
Christine CHERRAULT : autre membre du bureau

Pour tout renseignement :
Mme LEBOUVIER Jeannine, Présidente - 02.43.90.77.86

19

Olympique de Mézangers (Football)

Bonjour à tous,

Nous avons organisé un tournoi convivial le 02 juin qui clôturait notre saison, il a très bien fonctionné et vous êtes venus en nombre partager ce moment. Nous vous en remercions...

Notre Assemblée Générale s'est déroulée fin juin, reconduisant le bureau.



Président : AUBIN Mickaël
Trésorier : PASCAL Christophe
Secrétaire : PAILLEUX Jonathan

Membres : RENARD Stéphane, Péan Stéphane, Durand Delphine, Ollivier Jordan, Martel Lucas, Antunes Sandrine, Peintre Emmanuel, Breton Philippe.

Les équipes jeunes sont reconduites, en entente avec Ste Gemmes le Robert et Voutré, avec un effectif de 30 licenciés au club.



Evénement le plus marquant : le retour d'une équipe seniors, jouant à Ste Gemmes le Robert jusqu'à décembre. Nous retrouverons l'équipe le dimanche sur notre terrain dès le début d'année 2019 en vous comptant nombreux pour retrouver Stéphane et son rouge chaud à la buvette.

Les joueurs retrouveront d'ici peu les couleurs du club sur les épaules avec des maillots et shorts offert par nos sponsors « La Cella » et « Le P'tit commerce ». Merci pour votre soutien

Vous pourrez consulter prochainement le calendrier des rencontres de nos équipes sur le site officiel de la commune.



20

Pour finir, nous organisons notre traditionnelle soirée le **samedi 24 novembre**, pour inaugurer cette nouvelle salle des fêtes avec vous ! Avec notre orchestre l'âme Dedeur !!!

Menu Bourguignon

17 € par personne

8 € pour les – 12 ans

Infos pratiques : Entraînement le mercredi de 17h30 à 19h au stade municipal

Prix des licences : de 25 € à 35 € selon les catégories

Sportivement

L'Olympique Mézangers

L'ensemble du bureau se porte à votre disposition pour tout renseignement et toute inscription.
Contacts : Christophe PASCAL (06 06 40 42 53), Jonathan PAILLEUX (06 16 69 78 51)

Les Frapadingues (Théâtre)



L'heure de la rentrée a sonné ! Et oui, certains de nos acteurs ont d'ores et déjà commencé les répétitions.

C'est donc pour démarrer la saison 2018-2019, que nous nous sommes retrouvés le dimanche 9 septembre 2018 au plan d'eau de TORCE VIVIERS EN CHARNIE pour une journée « randonnée énigmatique ». Ce fût l'occasion de découvrir ce joli village et d'y rencontrer ses habitants. Ces derniers se sont prêtés bien volontiers aux jeux des questions posées par nos randonneurs, à la recherche des moindres indices !

Barbecue, jeux de boules ou molky ont complété cette journée bien ensoleillée.

Nos frapadingues heureux de cette rencontre, sont prêts pour l'année prochaine !



FATIGUANTE, LA RANDONNÉE !!

Quant à vous chers lecteurs et lectrices, vous pouvez noter dès à présent dans votre agenda les dates des futures représentations de l'année 2019.

**SAMEDI 19 JANVIER
DIMANCHE 20 JANVIER**

**SAMEDI 26 JANVIER
DIMANCHE 27 JANVIER**

**VENDREDI 1^{er} FEVRIER
SAMEDI 2 FEVRIER**

Bureau

PRÉSIDENT : LUCAS Fabrice

VICE-PRÉSIDENT : CHAPRON JérémY

SECRÉTAIRE : OLLIVIER Sylvie

SECRÉTAIRE ADJOINTE : LUCAS Marina

TRÉSORIER : POTTIER Raymond

TRÉSORIER ADJOINT : GESBERT Sébastien

Renseignements et inscriptions au 06 82 97 45 87 ou par mail : fabrice.lucas9@wanadoo.fr

A.B.T.M. (Twirling)



Bâtons, pom'poms, cerceaux, rubans, bâtons lumineux, solos et duos... avec gym et pas de danse

Pour enfants dès 4 ans et adolescents. Il reste quelques places disponibles.

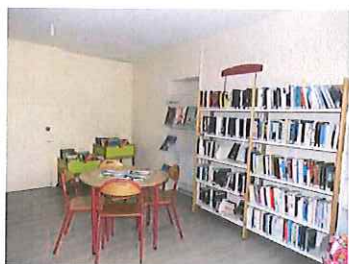
Activité proposée le mardi soir (de 17 h à 18 h) et le mercredi après-midi (de 16 h 30 à 18 h30)



Porte Ouverte prévue le samedi 3 novembre de 10 h à 12 h

Renseignements et inscriptions au 06 18 92 87 25 ou bob502@msn.com, ou via facebook : Twirling Mézangers

Le Point Lecture



8 rue de la Dame Verte

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 17h00 à 18h30

Samedi : 10h00 à 12h00.

Ouvert à tous et gratuit.



Contact : Stéphanie PASCAL – Tél. : 02 43 90 66 04.

L'équipe de bénévoles du Point Lecture est à la recherche de nouveaux bénévoles désirant donner un peu de leur temps pour tenir les permanences le mercredi et/ou le samedi (vous serez formés au préalable sur le fonctionnement). Contactez Virginie PEINTRE-THION au 06 75 46 21 20 ou présentez-vous lors d'une permanence.

22

Multi - Sports pour les 6 - 11 ans



Chaque lundi de 18 h à 19 h à l'école de Mézangers (en attendant la fin des travaux de la salle polyvalente)

Tenue de sport et bouteille d'eau à prévoir.

Reprise de l'activité le lundi 17 septembre 2018.

Pour tout renseignement et/ou toute inscription, contactez directement Angélique Fontaine, animatrice de l'activité au 06-70-84-54-02.

Foyer des jeunes « Djeun's Home »

Le foyer des jeunes est ouvert 1 vendredi sur 2, de 18h30 à 22h, certains mercredis après-midi, et pendant les vacances sur des après-midi ou des soirées.

Renseignements auprès des animatrices du service jeunesse des Coëvrons :

Sophie Aycard (06 11 37 61 71) et Stéphanie Dalibard (06 07 25 71 72)

Comité des fêtes de Mézangers

En juillet dernier, à l'occasion de l'assemblée communale, le comité des fêtes a organisé le samedi après-midi son premier concours de pétanque. Ce fut une réussite avec 37 équipes engagées.

La soirée « cochon grillé » a été remplacée par des repas sous barnum, le samedi soir et dimanche midi.

Le vide grenier du dimanche a rassemblé toujours autant d'exposants et de visiteurs, malgré une météo capricieuse.



Nous attendons la salle des fêtes rénovée pour reprendre les animations en salle !

Le prochain évènement dans la commune sera le marché de Noël le samedi 1 décembre.

Cette année les horaires d'ouverture du marché seront changés : de 11h à 19h

Les exposants seront situés dans la salle des fêtes.

Présentation de produits par des particuliers et associations : produits alimentaires artisanaux, bijoux, décorations ...

Inscription auprès d'Emmanuel Peintre avant le 15 Novembre.

Restauration sur place : Crêpes, galettes, boissons fraîches et chaudes...



Une souscription volontaire est organisée : Prix du ticket : 2€

Les membres du comité peuvent vous vendre des tickets.

Sont à gagner :

1^{er} lot : 1 Dinde + Huitres + Champagne.

2^{ème} lot : 1 foie gras + vin blanc doux + Figues.

3^{ème} lot : 1 Chapon + Marrons.

4^{ème} lot : un panier garni.

Et de nombreux autres lots.

Un lot sera offert pour chaque carnet de 10 tickets acheté.

Tirage au sort le samedi soir vers 19h.

Venez nombreux !

Les membres du comité et tous les volontaires vous attendent !

Renseignements auprès d'Olivier TARLIER, Emmanuel PEINTRE ou Pierre RACHET.

Téléphones : M. RACHET 06.12.06.47.71 / M. PEINTRE 06 87 94 73 57



Association Le Nid du Bonheur

Maison d'Assistantes Maternelles

4 route de Ste Gemmes le Robert - MEZANGERS

L'association « le Nid du Bonheur » a été créée le 19 mars 2014 afin de créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), ayant pour but de promouvoir et de coordonner toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Notre association compte 3 membres, Sabrina LAUNAY (Présidente), Angélique GESLOT (secrétaire) et Virginie PEINTRE-THION (trésorière).

Au 1^{er} septembre 2018, la Mam a fêté ses 4 ans. Comme chaque rentrée, des petits nouveaux ont fait leur rentrée à la MAM et d'autres plus grands ont pris le chemin de l'école.

Le Vendredi 21 Septembre en matinée, nous avons rejoint les enfants de l'école au terrain de football afin de donner nous aussi à notre rythme notre souffle symboliquement pour les enfants malades qui en ont besoins, c'était la journée des Virades de l'espoir.



Comme l'an dernier, la MAM prépare l'arbre de Noël qui est ouvert aux parents fréquentant la MAM et une souscription volontaire ouverte à tous avec divers lots, les tickets seront en vente début novembre.

Angélique, Sabrina et Virginie.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02.43.90.34.93
ou par mail : leniddubonheur@gmail.com

Club de la Dame Verte

L'association est en sommeil, faute de bureau pour la gérer.

Avis donc aux personnes intéressées pour créer un bureau, proposer de nouvelles activités...

Toutefois, la salle des associations est ouverte le jeudi après-midi pour la pratique des cartes... (c'est le mercredi pendant la période des travaux).

Renseignements et contact : Mairie – 02 43 90 64 95

VIE DES COMMERCES ET ENTREPRISES

« Le P'tit commerce »



BAR - TABAC - ÉPICERIE - DÉPOT DE PAIN
RESTAURATION LE MIDI - TRAITEUR

Nicolas VANNIER - 02.43.90.45.29

HORAIRES D'OUVERTURES

	MATINÉE	APRÈS-MIDI
LUNDI	11H30 - 13H30	
MARDI	7H30 - 13H30	16H30 - 19H
MERCREDI	7H30 - 13H30	
JEUDI	7H30 - 13H30	16H30 - 19H
VENDREDI	7H30 - 13H30	16H30 - 19H
SAMEDI	8H30 - 12H30	17H30 - 19H
DIMANCHE	8H30 - 12H30	

FERMETURE
LE DERNIER DIMANCHE DE CHAQUE MOIS

JOURS FÉRIÉS : 8H30 - 12H30

SUIVEZ-NOUS

Scan me

LE P'TIT commerce

25

Petra Massage de Relaxation



Petra Massage de Relaxation

Petra Weissova
Praticienne Massage bien être

5 Route d'Evron
53600 Mézangers

0783349680
petrarelaxation@gmail.com
<https://www.facebook.com/nokushika>

Contact : 07 83 34 96 80 - Page Facebook : www.facebook.com/nokushika
Site internet : petrarelaxation.wordpress.com

Poney-Club du Gué de Selle

Cours collectifs d'équitation de mi-octobre à fin juin pour les enfants de 7 à 16 ans

Les mercredis après-midi (horaires suivant niveau) - pas de cours pendant les vacances scolaires

Séjours équestres avec hébergement pendant les vacances scolaires pour les 8-16 ans

1 poney par enfant - 25 enfants maximum

Poney-Club du Gué de Selle

La Petite Coudrière

53600 MEZANGERS

Tél. : 02 43 90 62 80

Mail : stageponey@wanadoo.fr

Site internet : www.stageponey.com



Artisan Charpentier-Couvreur

M. Gilbert TAUPIN

10 route d'Evron

53600 MEZANGERS

Tél. : 02 43 90 62 56

Plus de 32 ans d'expérience en charpente et couverture

26

Le potager de Gaël



Maraîcher et éleveur de
bovins

- Exploitation labélisée
Agriculture Biologique.

Vente de légumes toute
l'année à la ferme.

Horaires d'ouverture du Potager de Gaël :

- Le Vendredi de 16h30 à 18h30

- Le Samedi de 10h à 12h30

Renseignement : Gaël THOREAU - La Pengauderie - 53150 NEAU - www.lepotagerdegael.fr

Venez consulter le nouveau site internet de la commune de Mézangers

www.mezangers.mairie53.fr

TOURISME et PATRIMOINE

Accueil La commune Le conseil municipal Infos pratiques Contact

MÉZANGERS
Bienvenue sur le site officiel de votre commune

La vie Communale
Associations communales et locales
Culture, sports et loisirs
Écoles et jeunes
Tourisme
Commerces et entreprises

EGLISE SAINT-FRONT
Cette église romane du XI^e siècle a été profondément remaniée au cours des siècles mais conserve cependant une forme romane homogène. Le clocher quadrangulaire est surmonté d'un toit en ardoise à quatre pans. À l'intérieur, des peintures du XVI^e et du début du XVIII^e siècle (dées à Albert) s'y voient recouvertes les murs. L'église sert notamment des bénévoles en grand d'été du XVI^e au XVIII^e siècle. À l'est de l'église, derrière l'autel, se trouve le vitrail représentant saint Front. Deux fonts baptismaux datant du XVIII^e à l'église se trouvent dans l'église. Le vitrail de l'autel est consacré au saint Front.

Actualités
Vous avez un commerce ou une entreprise et vous souhaitez apparaître dans la rubrique Commerces et entreprises. Contactez la mairie.
En savoir plus

ASSOCIATIONS COMMUNALES ET LOCALES

Accueil La commune Le conseil municipal Infos pratiques Contact

MÉZANGERS
Bienvenue sur le site officiel de votre commune

La vie Communale
Associations communales et locales
Culture, sports et loisirs
Écoles et jeunes
Tourisme
Commerces et entreprises

Comité des fêtes
Associations locales de la commune

Prochaines animations
Marché de Noël le samedi 1^{er} décembre 2015

Membres du bureau à contacter pour toute information
Président : Pierre RACHET - 06 12 06 47 71
Secrétaire : Emmanuel PEVITRE - 06 97 04 73 57
Trésorier : Olivier TAILLER - 06 13 59 14 99

Appel aux bénévoles
Pour assurer la meilleure organisation de ces animations, le Comité des fêtes recherche des bénévoles.
Pour toute proposition d'aide, contactez l'association. Toute proposition sera évaluée et mise en œuvre.

COMMERCES ET ENTREPRISES

Accueil La commune Le conseil municipal Infos pratiques Contact

MÉZANGERS
Bienvenue sur le site officiel de votre commune

La vie Communale
Associations communales et locales
Culture, sports et loisirs
Écoles et jeunes
Tourisme
Commerces et entreprises

Le P'tit commerce
Bar - tabac - épicerie - dépositaire de presse - restauration le midi - traiteur
Nouveau gérant depuis le 1^{er} mai 2015, Nicolas VITTELLER vous accueille du lundi au dimanche.
NOUVEAU service de restauration le midi (formule)
Consultez les horaires d'ouverture ci-dessous
Téléphone : 02 43 90 45 29
Le P'tit commerce en images

Calendrier des manifestations

10 oct. Reprise des cours de poney

10 nov. Repas du CCAS

23 nov. RAM des Coëvrons - Raconte-laps

24 nov. Soirée du Foot

Tout l'agenda

Services communaux
Cinq agents travaillent pour la commune dans les services suivants : service technique - service administratif - cantine / garderie - ATSEM à l'école maternelle - service technique

Accueil périscolaire / Garderie

Cantine

Cimetière

Mairie

Service Technique

Utile et pratique

Location par la commune

Mise en vente de tables - couleur bois jaune

Eau et assainissement

Boîte postale

Assistants maternelles agréées

Balayage des rues

Terrains à bâtir disponibles - Lotissement La Houdière II

Déchetteries des Coëvrons

Ordures ménagères et tri sélectif

Vos démarches

Passport et Carte Nationale d'Identité

Demandes d'actes d'état civil

Liste électorale

Recensement citoyen obligatoire (dès 16 ans)

PACS

Mariage

Autorisation de sortie du territoire

COMMUNE DE MÉZANGERS

Calendrier des manifestations

Novembre 2018 à Février 2019



2018

Samedi 3 novembre	Porte ouverte Twirling 10 h à 12 h	ABTM Twirling
Samedi 10 novembre	Repas du CCAS	CCAS de Mézangers
Dimanche 11 novembre	Commémoration Armistice de 1918 à 11 h 30	Commune de Mézangers
Dimanche 18 novembre	Bourse aux jouets et vêtements	APE Mézangers
Samedi 24 novembre	Soirée Foot	Olympique de Mézangers
Samedi 1 ^{er} décembre	Marché de Noël	Comité des Fêtes
Vendredi 7 décembre	Marché de Noël	APE Mézangers

2019

Samedi 19 janvier	Représentation de théâtre à 20 h 30	Les Frapadingues
Dimanche 20 janvier	Représentation de théâtre à 14 h 30	Les Frapadingues
Samedi 26 janvier	Représentation de théâtre à 20 h 30	Les Frapadingues
Dimanche 27 janvier	Représentation de théâtre à 14 h 30	Les Frapadingues
Vendredi 1 ^{er} février	Représentation de théâtre à 20 h 30	Les Frapadingues
Samedi 2 février	Représentation de théâtre à 20 h 30	Les Frapadingues